

COMMERCES ET ENTREPRISES

VENTE

Locaux commerciaux ou professionnels, Entrepôts, Locaux industriels
Immeubles de rapport et Terrains

HONORAIRES TTC INCLUS A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR

Soumis à l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenants dans une transaction immobilière, paru au JORF n°0015 du 18 janvier 2017. En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial. La délivrance d'une note est obligatoire. Honoraires au 06.01.2026.

4000 € HT	7% HT	6% HT
De 0 € à 50 000 €	De 50 000 € à 500 000 €	Au-dessus de 500 000 €

CESSION

Fonds de commerce

HONORAIRES TTC INCLUS A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR

Cessions de droits sociaux

HONORAIRES SUR L'ACTIF REEVALUE

Soumis à l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenants dans une transaction immobilière, paru au JORF n°0015 du 18 janvier 2017. En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial. La délivrance d'une note est obligatoire. Honoraires au 06.01.2026.

4000 € HT	8% HT	7% HT	6% HT
De 0 € à 50 000 €	De 50 000 € à 100 000 €	De 100 000 € à 500 000 €	Au-dessus de 500 000 €

Droit au bail, Agencement et équipement

HONORAIRES TTC INCLUS A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR

Soumis à l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenants dans une transaction immobilière, paru au JORF n°0015 du 18 janvier 2017. En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial. La délivrance d'une note est obligatoire. Honoraires au 06.01.2026.

8% HT + 24 % HT du loyer HT annuel	7% HT + 12 % HT du loyer HT annuel	6% HT + 10 % HT du loyer HT annuel
< 50 000 €	De 50 000 € à 200 000 €	Au-dessus de 200 000 €

Estimation immobilière (fonds de commerce, murs commerciaux) : 300 € TTC